

## FICHE RESSOURCE

### Tenue de caisse

Rédacteur(s) :

•Equipe Circuits Courts / Agritourisme

#### Définition

Un système de caisse ou logiciel de comptabilité est un outil utilisé pour enregistrer les transactions financières. Depuis 2018, une réglementation impose l'utilisation de systèmes certifiés pour sécuriser les données et lutter contre la fraude à la TVA.



#### Enjeux pour les agriculteurs

Les agriculteurs doivent s'assurer que leurs systèmes de caisse ou logiciels de comptabilité sont conformes aux nouvelles normes pour éviter des sanctions lors de contrôles.

Cela implique des coûts potentiels pour la mise à jour ou l'achat de nouveaux systèmes. Les agriculteurs non équipés peuvent continuer à utiliser des méthodes manuelles sous certaines conditions.

#### Règlementation/Loi

Depuis le 1er janvier 2018, les systèmes de caisse et logiciels de comptabilité doivent être certifiés pour sécuriser les données et éviter la fraude à la TVA (BOI du 3/08/2016).

Les agriculteurs assujettis à la TVA doivent utiliser des systèmes d'encaissement sécurisés et attestés. Les agriculteurs au remboursement forfaitaire TVA sont exclus de cette obligation.

#### Fonctionnement/Démarche

Pour se mettre en conformité, les agriculteurs doivent :

- Mettre à jour leur logiciel de caisse, si possible, en collaboration avec l'éditeur du logiciel.
- Acheter un nouveau logiciel certifié ou homologué si la mise à jour n'est pas possible.

En cas de contrôle, les entreprises doivent présenter des documents attestant la conformité de leurs matériels (certificat ou attestation individuelle de l'éditeur du logiciel).

Ce travail a été réalisé avec le soutien financier de :

Avec la contribution financière du compte d'attribution spéciale développement agricole et rural ALP/SAIA

